

# POSE DES SOLS PVC

## Pose semi-libre trafic léger ou habitation (Sarlon habitat 2s3 semi-libre ou Novibat semi-libre)

### ■ 1. Travaux neufs

#### **Supports à base de liants hydrauliques**

Nomenclature des supports selon le NF D.T.U. 53.12 : dalles ou chapes adhérentes, rapportées ou incorporées, chapes en mortier de ciment exécutées, respectivement conformément au DTU 21.

Exigences relatives au support : la qualité du sol fini dépend de la qualité du support dont les irrégularités (manque de planéité, désaffleurs, etc...) transparaîtront sur le revêtement. Elles devront donc respecter les spécifications du NF D.T.U. 53.12 et relatives à : la planéité (le non-respect des spécifications relatives à la planéité, dans le NF D.T.U. 53.12, peut nécessiter la mise en œuvre d'un ragréage) / L'état de surface / Les propreté et cohésion / La rugosité / La porosité / La siccité.

Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité : les dallages sur terre-plein devront comporter en sous face une couche d'anti capillarité et pare vapeur répondant aux prescriptions de la partie de la norme NF P 11-213 (DTU 13.3) qui s'applique.

A défaut, un ouvrage d'interposition, assurant la protection contre les remontées d'humidité, devra être réalisé conformément au NF DTU 53.12 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

En cas de risque de sous pressions hydrostatiques accidentelles et passagères de la nappe phréatique, une étanchéité de type cuvelage doit être réalisée entre la forme et le corps du dallage conformément à la norme NF P 11-221 (DTU 14.1).

Traitement des fissures : le revêtement peut s'affranchir du traitement des fissures inférieures à 1 mm de largeur sous réserve qu'elles ne présentent pas de désaffleurs supérieurs à 1 mm. Cf. NF DTU 53.12 pour le traitement des désaffleurs supérieurs à 1 mm. Traitement des joints du support : cf. article 6.3.6 du NF DTU 53.12. Les joints de construction seront préalablement traités.

Ragréage : les planchers et dallages recevront un enduit de lissage classé au minimum P3 (si nécessaire).

Les bétons surfacés pourront éviter de recevoir un enduit de lissage sous condition de remplir les exigences de planéité.

#### **Supports neufs à base de bois (panneaux rainurés et languetés)**

Nomenclature des supports : les supports neufs admis sont les planchers réalisés en panneaux rainurés et languetés visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

Travaux préparatoires : le support est préparé selon les dispositions de la norme NF DTU 53.12 et du Cahier du CSTB 3634\_V2, précisées comme suit :

- Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 1 mm et/ou tout joint entre lames ou panneaux inférieur à 3 mm ;
- Dans le cas de désaffleurs supérieurs à 1 mm, réaliser un ponçage suivi d'un dépoussiérage par aspiration mécanique;
- Dans le cas de joints entre 3 et 5 mm, réaliser un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de lissage TEC 967 de H.B. FULLER faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé et si nécessaire après application du primaire garnissant TEC 023 de HB Fuller;
- Une imprégnation générale de primaire pour support bois est nécessaire afin de maintenir le support hors poussières et améliorer l'adhérence en périphérie de l'adhésif double face.

### ■ 2. Travaux de réhabilitation

Les dispositions générales applicables sont celles du CPT Cahier 3635\_V2 du CSTB : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », précisées ou modifiées comme suit.

#### **Sur ancien support à base de bois (plancher en lames de bois ou panneaux rainurés et languetés)**

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, il sera nécessaire de remettre en état le support et de réaliser si besoin un ragréage généralisé à l'aide de l'enduit de lissage TEC 967 de H.B. FULLER faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé et si nécessaire après application du primaire garnissant TEC 023 de HB Fuller.

#### **Sur ancien support à base de liant hydraulique**

Après dépose de l'ancien sol souple et élimination des sillons de colle, rebouchage des parties abimées ou mal adhérentes à l'aide d'un enduit de lissage faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED en cours de validité pour l'emploi visé et classé au minimum P3.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein), des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au NF DTU 53.12 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

#### **Sur carrelage ancien**

Aucun traitement n'est à prévoir pour tout désaffleure inférieur à 2 mm et/ou tout joint entre carreaux inférieur à 5 mm.

Dans les cas de désaffleurs supérieurs à 2 mm ou de joints supérieurs à 5 mm, réaliser un ratissage à l'aide d'un enduit adapté suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Préalablement à la pose du revêtement, un décapage sera réalisé sur les zones de collage périphérique prévues avec la bande adhésive double face afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

#### **Sur sol coulé**

L'ancien revêtement doit être adhérent, d'épaisseur supérieure à 2 mm, et respecter les exigences en ce qui concerne la planéité, la propreté et la cohésion.

### Sur dalles semi-flexibles ou en PVC compact ou Lino compact

Aucune disposition particulière n'est à envisager. Le classement du support devra déjà répondre à celui demandé.

Dans le cas de non-adhérence constatée des bandes adhésives sur les dalles en périphérie, un décapage chimique sera réalisé sur les zones de collage afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

### Sur dalles semi-flexibles amiantées

Pour les dalles semi-flexibles amiantées, il convient de respecter dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine, pour l'ensemble des travaux, y compris lors du diagnostic.

En cas de non-adhérence constatée des bandes adhésives sur les dalles en périphérie des locaux, un dégraissage non abrasif sera réalisé sur les zones de collage afin d'assurer la bonne adhérence de l'adhésif.

### Stockage des matériaux

Le stockage des rouleaux aura lieu au moins **48 heures** précédant la pose, dans un local aéré, à l'abri de l'humidité et à température minimale de **18°C**.

## ■ 3. Principe de pose

Le seul maintien assuré au produit est celui réalisé en périphérie par application de bandes adhésives double face de 100 mm minimum de large (Forbo Dry Tape 85 ou équivalent) placées sur le pourtour de la pièce (à quelques centimètres des plinthes et des seuils). Seuils de porte : En complément aux différentes solutions d'adhésivage, chaque passage de porte fera l'objet d'un adhésivage à la bande double face au droit de l'hubriserie. Le joint peut être traité à froid ou par un seuil de porte adhésif, ou un seuil de porte à visser en l'absence de chauffage par le sol.

Les lés se posent à joints traités à positionner par l'utilisation d'une bande adhésive double face.

## ■ 4. Démarrage et Mise en œuvre

- Placer le revêtement dans la pièce de façon qu'il recouvre toute la surface et remonter légèrement le long des murs (+ 10 cm);
- Disposer la bande double face sur la toute la périphérie selon les dispositions précédentes;
- S'il existe, réaliser le joint (tenant compte du raccord) en double coupe avec mise en place d'une bande adhésive double-face :  
Il est conseillé de placer au joint soit une bande double-face de grande largeur, soit 2 bandes double-face à la condition de faire chevaucher le joint sur au moins un quart d'une des bandes. Maroufler de part et d'autre du joint ;
- Maroufler la totalité de la surface du revêtement dans le local pour permettre la relaxation du produit;
- Afficher sur la bande adhésive double face périphérique :
  - Soulever le revêtement sur 50 cm en périphérie ;
  - Enlever la pellicule de protection de la bande adhésive ;
  - Rabattre et maroufler le revêtement ;
- Réaliser les arasements périphériques.

## ■ 5. Traitements des joints

Dans tous les cas les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé, référence 869301 (traitement à froid liquide de type A) de FORBO, est à base de PVC en solution dans un solvant. Les locaux classés E2 (cuisine, salle d'eau en logement) recevront un calfatage de l'espace en rives entre la plinthe et le revêtement à l'aide d'un mastic acrylique, polyuréthane référence MASTIC PU de FORBO (3162 : blanc) ou MS polymères à destination des pièces humides.